



République Française
Liberté Égalité Fraternité

DG N°23/191

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE L'ANNÉE 2023**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT FERMETURE DES TERRAINS D'HONNEUR
DU STADE ALAIN MIMOUN ET DU COMPLEXE JEAN-MICHEL GIOT
JUSQU'AU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 À 8H00**

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'interdire l'accès à tous les utilisateurs des terrains d'honneur du stade Alain MIMOUN et du complexe Jean-Michel GIOT, pour des raisons de sécurité et de dégradation des terrains au regard des conditions d'intempéries,

ARRÊTE

Article 1 : Les terrains d'honneur du stade Alain MIMOUN et du complexe Jean-Michel GIOT sont interdits à tous les utilisateurs à compter du lundi 13 novembre, et ce jusqu'au lundi 20 novembre 2023 à 8h00.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame le Directeur des Services Techniques,
Monsieur l'Adjoint au maire, délégué aux Sports,
Monsieur le Responsable des Ligues et Fédérations sportives,
Mesdames, Messieurs les présidents des associations usagers du stade Alain Mimoun et du complexe Jean-Michel GIOT.

Pour exécution ou information, chacun en ce qui le concerne.



Transmis à N. le Sous-Préfet
le : 14/11/2023

Fait à Aubergenville, le 13 novembre 2023



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

